



# Bulletin SPS News

Edition N° 2018-②<sup>1</sup>  
AVRIL, MAI & JUIN 2018

**Notre mission est de veiller à la protection de la santé des animaux et des végétaux et d'assurer l'innocuité des aliments**

Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires  
Direction de l'Evaluation des Risques et des Affaires Juridiques  
Division de la Normalisation et des questions SPS  
Service de la Veille SPS et Accès aux Marchés  
ONSSA, Av. Hadj Ahmed Cherkaoui - Agdal - Rabat Maroc  
Tel +212537676500- +212537681351- Fax: +212537682049  
[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)



## Contenu

### Veille SPS/OTC

Notifications nationales et internationales SPS-OTC/OMC

Notification marocaine SPS/OTC /OMC

Notification RASFF concernant le Maroc

Rapports d'Audit de l'OAV (5 derniers)

Informations réglementaires

### Zoom sur

SPS News internationales

Dossier du bulletin

Les agrumes du Maroc

Données bibliographiques – Agrumes

Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires  
Direction de l'Evaluation des Risques et des Affaires Juridiques  
Division de la Normalisations et des Questions SPS  
**Service de la veille SPS & Accès aux Marchés**

\*\*\*



## Veille SPS

L'autorité compétente responsable des notifications OMC en matière SPS est l'ONSSA. C'est le point d'information marocain auprès du secrétariat de l'OMC. Les différents points d'information, des pays membres de l'OMC, sont énumérés dans le site : <http://www.epingalert.org/fr#/enquiry-points/sps>.

### Notifications internationales SPS de l'OMC

Les principales notifications SPS/OTC de l'OMC contenues dans ce flash concernent l'Union Européenne, l'Union Eurasienne et les USA. Les notifications des autres pays sont consultables sur ePing (<http://www.epingalert.org/fr>).

#### Union européenne

| Référence de la notification     | Titre et teneur   | Date de publication |
|----------------------------------|---|---------------------|
| G/SPS/N/UE/234                   | Cette notification concerne une Décision d'Exécution (UE) 2018/320 de la Commission du 28 février 2018 relative à certaines mesures de protection zoosanitaire applicables aux échanges et à l'introduction dans l'Union de lots de salamandres appartenant à l'ordre taxonomique des Caudata visant à empêcher la propagation du champignon Batrachochytrium salamandrivorans (Bsal) par le biais des échanges internationaux de ces animaux. Cette décision a été adoptée le 15 février 2018 et elle est entrée en vigueur le 07 mars 2018.   | 23/03/2018          |
| G/SPS/N/EU/235 et G/SPS/N/EU/236 | Deux Règlement d'exécution (UE) 2018/239 et (UE) 2018/240 de la Commission du 15 février 2018. Ces mesures ne donnent pas de recommandations concernant les limites maximales de résidus.<br>• Règlement d'exécution (UE) 2018/239 : Il autorise du N-méthylantranilate de méthyle et du méthylantranilate en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales, à l'exception des espèces aviaires.<br>• Règlement d'exécution (UE) 2018/240 : Il autorise la triméthylamine, du chlorhydrate de triméthylamine et de la 3-méthylbutylamine en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales à l'exception des poules pondeuses, et du (2-méthoxyéthyl) benzène, du 1,3-diméthoxy-benzène, du 1,4-diméthoxy- benzène et du 1-isopropyl-2-méthoxy-4-méthylbenzène en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales.<br>Ces deux règlements ont été adoptés le 15 février 2018 et ils sont entrés en vigueur | 23/03/2018          |
| G/SPS/N/EU/237-                  | Règlement d'exécution (UE) 2018/241 - Les 5 substances  | 23/03/2018          |



|                      |   |            |
|----------------------|---|------------|
|                      | <p>sont : la pipérine, du 3-méthylindole, de l'indole, du 2-acétylpyrrole et de la pyrrolidine. le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.</p>  |            |
| G/SPS/N/EU/238       | <p>Règlement d'exécution (UE) 2018/242- <b>Les 22 substanses sont : l'hex-3(cis)-én-1-ol, du non-6-én-1-ol, de l'oct-3-én-1-ol, du non-6(cis)- énal, de l'hex-3(cis)-énal, de l'hept-4- énal, de l'acétate d'hex-3(cis)-ényle, du formiate d'hex-3(cis)- ényle, du butyrate d'hex-3-ényle, de l'hexanoate d'hex-3-ényle, de l'isobutyrate d'hex-3(cis)-ényle, du citronellol, du (-)-3,7-diméthyl-6-octén-1-ol, du citronellal, du 2,6-diméthylhept-5- énal, de l'acide citronellique, de l'acétate de citronellyle, du butyrate de citronellyle, du formiate de citronellyle, du propionate de citronellyle, du 1-éthoxy-1-(3-hexényloxy)éthane et de l'isovalérate d'hex-3-ényle.</b></p> <p>Le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.</p> | 23/03/2018 |
| G/SPS/N/EU/239       | <p>Règlement d'exécution (UE) 2018/243- <b>Les 7 substances</b> sont : 3-hydroxybutan-2-one, pentane-2,3-dione, 3,5-diméthylcyclopentane-1,2- dione, hexan-3,4-dione, acétate de sec-butan-3-onyle, 2,6,6-triméthylcyclohex-2-ène-1,4-dione et 3-méthynona-2,4-dione. Le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.</p>  | 23/03/2018 |
| G/SPS/N/EU/240       | <p>Cette notification concerne l'adoption du Règlement d'exécution (UE) 2018/244 par la Commission du 15 février 2018). Ce règlement autorise la commercialisation de <b>2 substances et refuse une substance</b>. Les deux substances autorisées sont : vanillylacétone et 4-(4-méthoxyphényl) butan-2-one en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animal.</p> <p>→La substance refusée est 1-phényléthan-1-ol.</p> <p>Le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.</p>   | 23/03/2018 |
| G/SPS/N/EU/242       | <p>Règlement d'exécution (UE) 2018/246 de la Commission du 15 février 2018. <b>La substance autorisée est : l'Oxyde de linalol.</b> Le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.</p>  | 23/03/2018 |
| G/SPS/N/EU/244       | <p>Règlement d'exécution (UE) 2018/247 de la Commission du 15 février 2018. <b>Les 07 substances autorisées</b> sont : du 2,4,5-triméthylthiazole, du 2-isobutylthiazole, du 5-(2-hydroxyéthyl)-4-méthylthiazole, du 2-acétylthiazole, du 2-éthyl-4-méthylthiazole, de la 5,6-dihydro-2,4,6, tris (2-méthylpropyl)4H-1,3,5-dithiazine et du chlorhydrate de thiamine.</p>   | 23/03/2018 |
| G/SPS/N/EU/172/add.1 | <p><b>Adoption de la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/172 (9 novembre 2016) en tant que Directive (UE) 2018/350</b> de la Commission du 8 mars 2018. Cette directive modifie la Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil <b>relative à l'évaluation des risques pour l'environnement des organismes génétiquement modifiés. Les modifications ont été apportées sur les</b></p>   | 26/03/2018 |



| <b>annexes II, III, III B et IV de la directive 2001/18/CE.</b>           |   |                       |
|---|---|-----------------------|
| <b>G/SPS/N/EU/247 du 28/03/2018 et G/SPS/N/EU/247 add.1 du 06/04/2018</b> | Ces deux notification concerne un projet de règlement de la Commission modifiant les annexes III et V du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de diphenylamine et d'oxadixyle présents dans ou sur certains produits   | 03/03/2018-06/04/2018 |
| <b>G/SPS/N/EU/221 add.1</b>   | Adoption de la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 221 du 07août 2017. Elle a été adoptée en tant que "Règlement d'exécution (UE) 2018/456 de la Commission du 19 mars 2018 sur les étapes procédurales du processus de consultation conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments. Le règlement est entré en vigueur le 09 avril 2018.   | 11/04/2018            |
| <b>G/SPS/N/EU/254</b>   | Projet de règlement qui supprimera ces deux additifs alimentaires : le gallate d'octyle (E 311) et le gallate de dodécyle (E 312) de la liste de l'Union des additifs alimentaires autorisés du règlement (CE) no 1333/2008. Date proposée pour son adoption est le mois d'août 2018  | 19/04/2018            |
| <b>G/SPS/N/EU/255</b>   | Projet de règlement qui modifiera le titre et les spécifications de la cochenille, acide carminique, carmimes (E 120), suite aux recommandations formulées dans l'avis de l'EFSA réévaluant la sécurité de cet additif alimentaire. En conséquence, l'annexe II du règlement (CE) no 1333/2008 (liste de l'Union des additifs alimentaires autorisés dans les denrées alimentaires et les conditions d'utilisation) et l'annexe du règlement (UE) no 231/2012 (spécifications pour les additifs alimentaires) seront modifiées. Date proposée pour son adoption est le mois d'août 2018 | 20/04/2018            |
| <b>G/SPS/N/EU/257</b>   | Cette notification concerne la Décision d'Exécution (UE) 2018/638 de la commission européenne du 23 avril 2018. Cette décision établit des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation de l'organisme nuisible Spodoptera frugiperda (Smith) dans l'Union européenne. Des exigences supplémentaires sont à satisfaire par plusieurs pays dont le Maroc. Cette décision est applicable à compter du 1er juin 2018 et s'expira le 31 mai 2020.  | 16/05/2018            |
| <b>G/SPS/N/EU/230/Add.1</b>   | Cette notification concerne l'adoption de la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/230du 24 octobre 2017, en tant que Règlement d'exécution (UE) 2018/307 du 28 février 2018. Ce règlement permettra d' étendre les garanties spéciales en matière de salmonelles établies dans le règlement (CE) no 853/2004 du Parlement européen et du Conseil aux viandes de poulets de chair (de l'espèce Gallus gallus) destinées au Danemark. Ce règlement est entré en vigueur le 12 mars 2018   | 16/05/2018            |



|                       |  |               |
|-----------------------|--|---------------|
|                       | Cette notification est relative aux mesures transitoires concernant la liste de l'Union des arômes et des matières brutes figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil. Ces mesures consiste à la prolongation de la période de transition de deux ans pour le produit : Concentré des arômes de grillades (légume) « FL n°21.002 ». Ce règlement est applicable à partir du 23 avril 2018.  | 17/05/2018    |
| G/SPS/N/EU/13/Add.8   | Ce règlement de la Commission modifie la liste de l'Union en accordant une autorisation temporaire de cinq ans pour le distillat pyroligneux (Fl n° 21.001), commercialement connu sous le nom d'éther de rhum sous la catégorie "autres arômes", à ajouter uniquement à certains spiritueux traditionnels. Cette autorisation au niveau de l'Union remplace les autorisations nationales, qui ont cessé de s'appliquer après la fin de la période de transition. Ce règlement est applicable à partir du 23 avril 2018.   | 22/05/2018    |
| G/SPS/N/EU/13/Add.9   | Cette notification concerne l'adoption de la proposition notifiée dans le document G /SPS /N /EU/ 217 du 15 juin 2017, en tant que règlement (UE) 2018/78 de la Commission du 16 janvier 2018 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 2 phénolphénol, de bensulfuron-méthyle, de diméthachlore et de lufénuron présents dans ou sur certains aliments d'origine végétale ou animal. Ce règlement est applicable à partir du 08 août 2018.   | 30/05/2018    |
| G/SPS/N/EU217/add.1.  | Cette notification concerne la proposition du projet de règlement notifiée dans le document G/SPS/N/EU/233 du 22 février 2018 (Objet de note E-mail du 06 mars 2018). Ce projet a été adopté en tant que règlement (UE) 2018/831 de la commission du 05 juin 2018 qui modifie le règlement (UE) no10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. En conséquence l'annexe 1 dudit règlement est modifiée. La modification autorise deux nouvelles substances, élargit le champ d'utilisation autorisé d'une substance précédemment autorisée et abaisse les limites de migration spécifiques fixées pour une autre substance précédemment autorisée, sur la base de nouvelles preuves, pour les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Les substances visées par ce règlement sont : l'acide perchlorique, l'acide phosphoreux, l'Ester Diméthylique et le [3-(2,3-Epoxypropoxy) Propyl] Triméthoxy silane. Ce règlement est entré en vigueur le 26 juin 2018 | 11 /06/ 2018. |
| G/SPS/N/EU/233 /Add.1 |  |               |



## Union Eurasienne

| Référence de la notification                           | Titre et teneur   | Date de publication |
|--|---|---------------------|
| G/SPS/N/TPKM/455                                       | Projet de *Modification des normes relatives aux caractéristiques et aux utilisations des substances ci-après, ainsi qu'aux restrictions applicables à celles-ci: sulfite de potassium, sulfite de sodium, sulfite de sodium (anhydre), bisulfite de sodium, hydrosulfite de sodium, métabisulfite de potassium, bisulfite de potassium , peroxyde de benzoyle et métabisulfite de sodium;→ et * Établissement de normes relatives aux caractéristiques et aux utilisations du dioxyde de soufre, et aux restrictions applicables à cette substance.  | 29/03/2018          |
| G/SPS/N/TPKM/450/add.1                                 | Cette notification concerne l'adoption du projet de modifications relatif « aux Conditions de quarantaine applicables à l'importation de végétaux ou de produits végétaux » par les pays du Territoire Douanier Distinct de Taiwan-Penghu- Kinmen-et Matsu. Le règlement est entré en vigueur le 28 mars 2018.  | 11/04/2018          |
| G/SPS/N/TPKM/456                                       | Cette notification concerne la <b>modification de certaines exigences régissent l'importation de crustacés et de mollusques vivants</b> par les pays du Territoire Douanier Distinct de Taiwan-Penghu- Kinmen-et Matsu. La date proposée pour son adoption est le 17 juin 2018  | 17/04/2018          |
| G/SPS/N/TPKM/449/add.1                                 | Cette notification concerne l'entrée en vigueur de la version finale de la norme sanitaire concernant les contaminants et les toxines présents dans les aliments ,des pays du Territoire Douanier Distinct de Taiwan- Penghu- Kinmen-et Matsu. Le projet de norme a été notifié dans le document G/SPS/N/TPKM/449 le 22 novembre 2017. Cette norme sera mise en oeuvre à partir du 1er janvier 2019   | 15/05/2018          |
| G/SPS/N/TPKM/442/ add.1et<br>G/SPS/N/TPKM/452/ add.1du | Ces notifications concernent respectivement l'entrée en vigueur des deux règlements relatifs aux amendements des limites maximales de résidus de deux insecticides l'Endosulfan et le Fipronil, objet de deux notifications antérieurs (G/SPS/N/TPKM/442 du 28 juillet 2018) et (G/SPS/N/TPKM/452 du 10 janvier 2018).Les aliments d'origines végétales et animales concernés par ces modifications sont comme suit: → Modification des LMR de pesticides pour l'endosulfan dans les fruits, les légumes, les tissus d'élevage et le lait.→ Modification des LMR de pesticide pour le Fipronil dans les fruits, les légumes, haricots secs et oeufs de volaille | 27 juin 2018        |

USA

| Référence de la notification | Titre et teneur | Date de publication |
|------------------------------|-----------------|---------------------|
|------------------------------|-----------------|---------------------|



|                                      |   |            |
|--------------------------------------|---|------------|
| G/SPS/N/USA/2986                     | Adoption d'un règlement qui modifie les tolérances pour les résidus du pesticide <b>pendiméthaline</b> dans ou sur la luzerne (fourrage et foin), notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA)   | 01/03/2018 |
| G/SPS/N/USA/2987 et G/SPS/N/USA/2988 | Ces notifications concernent deux règlements qui modifient les tolérances pour les résidus du pesticide Quizalofop ethyl présents respectivement dans ou sur le maïs du champ USA/2987 (feuille, graines et tiges) et sur le blé et ses sous-produits USA/2988 (blé, paille, fourrage, foin, germe de blé... etc). Le premier règlement est entré en vigueur le 17 février 2018 et le second le 23 février 2018.  | 01/03/2018 |
| G/SPS/N/USA/2954/Add.1               | cette notification de l'OMC traite de la mise en œuvre du volet "Exportations" du Système d'information sur la santé publique (PHIS) G/SPS/N/USA/2954/Add. Le FSIS présente aux Membres de l'OMC les modèles révisés de certificats d'exportation de la série 9060-5 qu'il délivrera à compter du 29 juin 2018, pour tous les pays. Le FSIS a apporté des révisions mineures aux certificats de la série 9060-5 afin de mieux les aligner sur les lignes directrices internationales communément acceptées et d'assurer le respect des prescriptions du pays importateur. La série de certificats d'exportation révisés va être mise en œuvre dans le cadre du lancement initial du système électronique de demande et d'octroi de certificats du FSIS, qui fait partie du volet "Exportations" du Système d'information sur la santé publique (PHIS). La série 9060-5 inclut les certificats d'exportation suivants :<br>1) 9060-5 (certificat d'exportation de viande/volaille) ;<br>2) 9060-5S (certificat d'exportation de poissons Siluriformes) ;<br>3) 9060-5A (page supplémentaire pour l'indication des marchandises) et<br>4) 9060-5B (page supplémentaire pour les observations), ainsi qu'une nouvelle annexe pour la communication d'attestations additionnelles lorsque celles-ci sont demandées par le pays importateur. | 19/04/2018 |
| G/SPS/N/USA/2766 /Add.1              | Cette notification concerne le report de la date de mise en conformité pour certaines utilisations d'huiles partiellement hydrogénées par l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) des Etats Unis d'Amérique.  | 23/05/2018 |
| G/SPS/N/USA/2976/Corr.1              | Cette notification concerne la version finale d'un texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement final modifie les tolérances existantes <b>pour les résidus d'alpha-cyperméthrine dans ou sur les fruits, le groupe d'agrumes 10-10 et la graisse de porc</b> . L'EPA modifie ces tolérances en vertu de la Loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA) afin de corriger une erreur dans un règlement antérieur qui établissait ces tolérances à un niveau non voulu. Ce règlement est entré en vigueur le 5 juin 2018. Les objections et les demandes   | 12/06/2018 |



|                         |  |            |
|-------------------------|--|------------|
|                         | d'audience doivent être reçues au plus tard le 6 août 2018   |            |
| G/SPS/N/USA/3005        | Cette notification concerne un texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement établit des limites maximales pour <b>les résidus du pesticide Clopyralid dans ou sur plusieurs végétaux et produits végétaux</b> . En outre, il supprime certaines tolérances précédemment établies et qui sont remplacées par cette règle finale. Ce règlement a été adopté le 23 mai 2018 et entrera en vigueur dont six mois.   | 06/06/2018 |
| G/SPS/N/USA/3006        | Cette notification concerne un texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement établit des limites maximales pour les résidus du <b>pesticide Pydiflumetofen, ses métabolites et ses produits de dégradation</b> , dans ou sur de multiples produits cités ci-dessous. El il supprime aussi, plusieurs tolérances précédemment établies et qui sont remplacées par cette règle finale. Orge, grain; Orge, foin; Orge, paille; Bovins gras; Bovins, viande; Bovins, sous-produits de viande; Maïs, champ, farine; Maïs, champ, fourrage; Maïs, champ, grain; Maïs, champ, sous-produits moulus; Maïs, champ, tiges; Maïs, pop, fourrage; Maïs, pop, grain; Maïs, pop, tiges; Maïs, sucré, fourrage; Maïs, sucré, amande et épi enlevés; Maïs, doux, tiges; Fruits, petits grimpants, à l'exception des kiwis flous, sous-groupe 1.5 13-07F; Chèvre, grosse; Viande de chèvre; Chèvre, sous-produits de viande; Grain, fractions aspirées; Raisin, raisin; Cheval, graisse; La viande de cheval; Cheval, sous-produits de viande; Sous-groupe de légume de pétiole des feuilles 22B; Sous-groupe des légumes-feuilles 4-16A; Lait; Avoine, fourrage; Avoine, grain; Avoine, foin; Avoine, paille; Pois, champ, fourrage; Pois, champ, foin; Cacahuète; Cacahuète, foin; Arachide, huile raffinée; Pois et haricots secs, écossés, sauf le soja, sous-groupe 6C; Pommes de terre, déchets de pommes de terre transformés; Pomme de terre, pelure humide; Quinoa, grain; Le sous-groupe de colza 20A; Seigle, grain; Seigle, foin; Seigle, paille; Mouton, gras; Viande de mouton; Moutons, sous-produits de viande; Soja, graine; Tomate, séchée; Légumes, cucurbitacées, groupe 9; Légumes, fructification, groupe 8-10; Sous-groupe de légumes, de tubercules et de cormes 1C; Blé, fourrage; Germe de blé; Grain de blé; Le blé, le foin; Blé, sous-produits moulus; La paille de blé. Ce règlement a été adopté le 24 mai 2018 et entrera en vigueur dont six mois. | 06/06/2018 |
| G/SPS/N/USA/2976/Corr.1 | Cette notification concerne la version finale d'un texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement final modifie les tolérances existantes pour les résidus d'alpha-cyperméthrine dans ou sur les fruits, le groupe d'agrumes 10-10 et la graisse de porc. L'EPA modifie ces tolérances en vertu de la Loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA) afin de corriger  | 12/06/2018 |



une erreur dans un règlement antérieur qui établissait ces tolérances à un niveau non voulu.

## Notifications marocaines SPS-OTC de l'OMC

Parmi les missions du point d'information SPS du Maroc (ONSSA) auprès de l'OMC c'est la notification, aux autres Membres de l'OMC, les réglementations SPS nouvelles ou modifiées quand aucune norme internationale n'existe ou la nouvelle réglementation est différente de la norme internationale **et** la réglementation peut avoir un effet notable sur le commerce.

Les notifications du Maroc est disponible dans le lien :

<http://www.onssa.gov.ma/fr/questions-sps/notifications-sps-du-maroc-a-l-omc>

### Notification relative au Maroc dans le système RASFF (Avril-Mai & juin : 2018)

| N° | Classification  | Date de la Notif. | Référence | Pays notifiant | Objet   | Catégorie de produit      |
|----|---|-------------------|-----------|----------------|---|---------------------------|
| 1  | Alerte Notif.<br>Information pour attention (contrôle aux frontières)   | 29/03/2018        | 2018.0822 | Espagne        | Salmonelle dans le poivre noir originaire du Brésil   | Herbes et piments         |
| 2  | Alerte Notif.<br>Information pour attention (contrôle marché intérieur) | 10/04/2018        | 2018.0945 | Hollande       | Présence de résidus de pesticide : Nicotine (2,8 mg / kg - ppm) dans des baies de Goji biologiques séchées en provenance de Chine, via les Pays-Bas (LMR=0,01ppm) | Fruits & végétaux         |
| 3  | Alerte Notif.<br>Information pour attention (contrôle marché intérieur) | 16/04/2018        | 2018.0991 | Espagne        | Présence d'histamine à un taux de 256,1 mg / kg - ppm dans conserve de filets de maquereaux à l'huile d'olive du Maroc  | PP                        |
| 4  | Alerte Notif.<br>Information pour attention (contrôle marché intérieur) | 18/04/2018        | 2018.1047 | Suede          | Intoxication d'origine alimentaire (norovirus GII) soupçonnant des framboises du Maroc, emballées aux Pays-Bas  | Fruits & végétaux         |
| 5  | Rejet aux frontières  | 19/04/2018        | 2018.1074 | Espagne        | Substance non autorisée anthraquinone (0,05 mg / kg - ppm) dans le thé vert du Maroc  | Thé                       |
| 6  | Fup6- Information   | 25/04/2018        | 2018.0679 | France         | Niveau élevé de E. coli (>1500000CFU/G)   | Lait et produits laitiers |
| 7  | Alerte Notif.<br>Information pour attention (contrôle aux frontières)   | 27/04/2018        | 2018.1165 | Espagne        | Chlorpyrifos (0,073 mg / kg - ppm) dans des escargots vivants du Maroc<br>Etablissement non listé UE  | Gastéropodes              |



|    |  |            |                  |         |  |              |
|----|--|------------|------------------|---------|--|--------------|
| 8  | Rejet aux frontières   | 03/05/2018 | <b>2018.1211</b> | Espagne | Mauvaise condition de température (-6,62 ° C) de la seiche congelée ( <i>Sepia officinalis</i> ), du calmar ( <i>Loligo vulgaris</i> ) et du poulpe ( <i>Octopus vulgaris</i> ) du Maroc | PP           |
| 9  | Alerte Notif. Information pour attention (contrôle aux frontières) | 09/05/2018 | <b>2018.1260</b> | Espagne | Chlorpyrifos (0,598 mg/kg - ppm) dans des escargots vivants du Maroc   | Gastéropodes |
| 10 | Alerte Notif. Information pour suivi                               | 11/05/2018 | <b>2018.1294</b> | Espagne | Haut niveau de sulphite (258 mg/kg - ppm) dans des crevettes rouges ( <i>Plesiopenaeus edwardsianus</i> ) du Maroc   | PP           |
| 11 | Rejet aux frontières   | 22/05/2018 | <b>2018.1395</b> | Espagne | Chlorpyrifos (0,024 mg/kg - ppm) dans des escargots vivants du Maroc<br>Etablissement non listé UE   | Gastéropodes |
| 12 | Alerte Notif. Information pour attention (contrôle aux frontières) | 25/05/2018 | <b>2018.1438</b> | Espagne | Chlorpyrifos (0,028 mg/kg - ppm) dans des escargots vivants du Maroc<br>Etablissement non listé UE   | Gastéropodes |
| 13 | Rejet aux frontières   | 04/06/2018 | <b>2018.1537</b> | Espagne | Mauvaise condition de température (entre -4,9 et -18°C) de la sardine congelée ( <i>Sardina pilchardus</i> ) du Maroc  | PP           |
| 14 | Alerte Notif. Information pour suivi                               | 22/06/2018 | <b>2018.1745</b> | Espagne | Chlorpyrifos (0,127 mg/kg - ppm) dans des escargots vivants du Maroc<br>Etablissement non listé UE   | Gastéropodes |
| 15 | Alerte Notif. Information pour attention (contrôle aux frontières) | 28/06/2018 | <b>2018.1809</b> | Espagne | Chlorpyrifos (0,213 mg/kg - ppm) dans des escargots vivants du Maroc-<br>Etablissement non listé UE  | Gastéropodes |
| 16 | Alerte Notif. Information pour suivi                               | 28/06/2018 | <b>2018.1810</b> | Espagne | Chlorpyrifos (0,048 mg/kg - ppm) dans des escargots vivants du Maroc   | Gastéropodes |

\*PP : Produits de la Pêche

### Rapports de l'OAV (5 derniers rapports)

#### Les 5 derniers Rapports

| Pays     | Numéro d'Audit | Intitulé  | Période d'audit | Lien du rapport                |
|----------|----------------|---|-----------------|--------------------------------|
| Belgique | 2017-6293      | Rapport d'une visite sur la santé en Belgique pour discuter des politiques relatives à la résistance aux antimicrobiens | Nov 2017        | <a href="#">Report details</a> |



|                  |           |   |          |                                |
|------------------|-----------|---|----------|--------------------------------|
| <b>Latvia</b>    | 2017-6024 | Systèmes nationaux d'audit  | Oct 2017 | <a href="#">Report details</a> |
| <b>Lithuania</b> | 2018-6374 | Matériaux en contact avec les aliments dans les États membres de l'UE | Mar 2018 | <a href="#">Report details</a> |
| <b>Finland</b>   | 2017-6101 | Aliments prêts-à-manger   | Nov 2017 | <a href="#">Report details</a> |
| <b>Finland</b>   | 2018-6480 | Contrôles à l'importation pour la santé des plantes                   | Jan 2018 | <a href="#">Report details</a> |

## **Informations réglementaires SSA : derniers textes nationaux et principaux textes consolidés de l'UE**

(Pour plus d'information consultez le bulletin de la veille réglementaire de la Division de la réglementation)

### **Maroc**

- Arrêté conjoint du MAPMDREF et du MS n°120-18 du 22 rabii II 1439 (10 janvier 2018) modifiant l'arrêté conjoint n°1643-16 fixant les limites maximales autorisées des contaminants dans les produits primaires et les produits alimentaires.
- Arrêté conjoint du MAPMDREF et du MS n°2454-17 du 3 jourmada II 1439 (20 février 2018) fixant les limites maximales autorisées des produits pharmaceutiques dans les produits primaires et les produits alimentaires. 29
- Arrêté du MAPMDREF n°2466-17 du 5 moharrem 1439 (26 septembre 2017) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter la pullorose à *Salmonella pulorum galinarum* (SPG) dans les exploitations avicoles des espèces poule « gallus » et dinde « meleagris ».
- Arrêté du MAPMDREF n°2975-17 du 13 safar 1439 (02 novembre 2017) modifiant et complétant l'arrêté du 13 chaoual 1347 (25 mars 1929) portant réglementation de la fabrication et du commerce de la bière.
- Arrête du MAPMDREF n°573-18 du 9 jourmada II 1439 (26 février 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique «Miel du Romarin de l'Oriental» et homologation du cahier des charges y afférent.
- Arrête du MAPMDREF n°580-18 du 9 jourmada II 1439 (26 février 2018) modifiant l'arrêté du MAPM n°1724-12 du 26 jourda I 1433 (18 avril 2012) portant reconnaissance de l'indication géographique «Dattes Aziza Bouzid de Figuig» et homologation du cahier des charges y afférent.
- Arrête du MAPMDREF n°581-18 du 9 jourmada II 1439 (26 février 2018) modifiant l'arrêté du MAPM n°584-15 du 6 jourda I 1436 (25 février 2015) portant reconnaissance de l'indication géographique «Amande du Rif» et homologation du cahier des charges y afférent.
- Arrête du MAPMDREF n°830-18 du 5 rajeb 1439 (23 mars 2018) modifiant et complétant l'arrêté du MAPM n°1716-15 du 6 chaabane 1436 (25 mai 2015) portant reconnaissance de l'indication géographique «Huile d'Olive de Tafersite» et homologation du cahier des charges y afférent.
- Arrêté du MAPMDREF n°593-17 du 15 kaada 1438 58 août 2017 (8août 2017)-relatif à l'inspection sanitaire des végétaux, produits végétaux et autres objets à l'importation.
- Arrêté conjoint du MAPMDREF et du ministre de l'économie et des finances n°483-18 du 26 jourmada I 1439 (13 février 2018) abrogeant certains textes se rapportant à la perception de taxes et droits relatifs au contrôle pour la production des semences, à l'inscription au catalogue officiel des espèces et des variétés de plantes cultivables au Maroc ainsi qu'à la rémunération des services rendus au titre de la protection des obtentions végétales.
- Décret n°2-18-44 du 13 ramadan 1439 (29 mai 2018) modifiant et complétant le décret n°2-12-389 du 11 jourmada II 1434 (22 avril 2013) fixant les conditions et les modalités d'étiquetage des produits alimentaires.
- Arrêté du MAPMDREF n°850-18 du 11 rejeb 1439 (29 mars 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Miel d'Euphorbe de Souss Massa » et homologation du cahier des charges y afférent.
- Arrêté du MAPMDREF n°873-18 du 15 rejeb 1439 (2 avril 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Bousthammi Noire de Drâa » et homologation du cahier des charges y afférent.

**UE :**

|   |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| 1 | Règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission du 20 décembre 2017 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)   | Numéro CELEX: 02017R2470-20180411<br>Forme: Texte consolidé | Date du document : 11/04/2018 |
| 2 | Règlement (UE) N°37/2010 de la Commission du 22 décembre 2009 relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)  | Numéro CELEX: 02010R0037-20180423<br>Forme: Texte consolidé | Date du document: 23/04/2018  |
| 3 | Directive 2000/29/CE du Conseil du 8 mai 2000 concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté  | Numéro CELEX: 02000L0029-20180401<br>Forme: Texte consolidé | Date du document: 01/04/2018  |
| 4 | Règlement (CE) n o 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif aux arômes et à certains ingrédients alimentaires possédant des propriétés arômatisantes qui sont destinés à être utilisés dans et sur les denrées alimentaires et modifiant le règlement (CEE) n o 1601/91 du Conseil, les règlements (CE) n o 2232/96 et (CE) n o 110/2008 et la directive 2000/13/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) | Numéro CELEX: 02008R1334-20180524<br>Forme: Texte consolidé | Date du document : 24/05/2018 |
| 5 | Règlement (CE) n o 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur les additifs alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)   | Numéro CELEX: 02008R1333-20180527<br>Forme: Texte consolidé | Date du document: 27/05/2018  |
| 6 | Règlement (CE) n o 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur les additifs alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)   | Numéro CELEX: 02008R1333-20180514<br>Forme: Texte consolidé | Date du document: 14/05/2018  |
| 7 | Règlement (UE) n o 231/2012 de la Commission du 9 mars 2012 établissant les spécifications des additifs alimentaires énumérés aux annexes II et III du règlement (CE) n o 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)  | Numéro CELEX: 02012R0231-20180527<br>Forme: Texte consolidé | Date du document: 27/05/2018  |
| 8 | Règlement (UE) n o 546/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n o 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les principes uniformes d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)   | Numéro CELEX: 02011R0546-20180524<br>Forme: Texte consolidé | Date du document: 24/05/2018  |



|    |   |  |
|----|---|--|
| 9  | <u>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</u> |  |
|    | Numéro CELEX: 02006R1907-20180509<br>Forme: Texte consolidé   |  |
| 10 | <u>Règlement délégué (UE) 2016/127 de la Commission du 25 septembre 2015 complétant le règlement (UE) n o 609/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques en matière de composition et d'information applicables aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite et les exigences portant sur les informations relatives à l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</u>   |  |
|    | Numéro CELEX: 02016R0127-20180502<br>Forme: Texte consolidé   |  |
| 11 | <u>Règlement (CE) n o 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</u>  |  |
|    | Numéro CELEX: 02009R1099-20180518<br>Forme: Texte consolidé   |  |
| 12 | <u>Décision d'exécution de la Commission du 9 octobre 2014 concernant des mesures zoo sanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres et abrogeant la décision d'exécution 2014/178/UE [notifiée sous le numéro C(2014) 7222] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2014/709/UE)</u>  |  |
|    | Numéro CELEX: 02014D0709-20180518<br>Forme: Texte consolidé   |  |
| 13 | <u>Décision de la Commission du 28 septembre 2009 établissant une liste de postes d'inspection frontaliers agréés, fixant certaines règles concernant les inspections réalisées par les experts vétérinaires de la Commission et définissant les unités vétérinaires du système TRACES [notifiée sous le numéro C(2009) 7030] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2009/821/CE)</u>  |  |
|    | Numéro CELEX : 02009D0821-20180516<br>Forme : Texte consolidé   |  |
| 14 | <u>Décision d'exécution (UE) 2016/2008 de la Commission du 15 novembre 2016 concernant des mesures zoo sanitaires de lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse dans certains États membres [notifiée sous le numéro C(2016) 7023] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</u>  |  |
|    | Numéro CELEX : 02016D2008-20180518<br>Forme : Texte consolidé   |  |
| 15 | <u>Texte consolidé : Règlement (UE) n o 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</u>   |  |
|    | Numéro CELEX : 02011R0010-20180626<br>Forme : Texte consolidé   |  |
| 16 | <u>Texte consolidé : Règlement (UE) n 37/2010 de la Commission du 22 décembre 2009 relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</u>   |  |
|    | Numéro CELEX: 02010R0037-20180603<br>Forme: Texte consolidé   |  |



|    |   |                               |
|----|---|-------------------------------|
| 17 | <b>Texte consolidé:</b> Règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)   |                               |
|    | Numéro CELEX : 02011R0540-20180601<br>Forme : Texte consolidé   | Date du document : 01/06/2018 |
| 18 | <b>Texte consolidé :</b> Règlement (UE) 2017/1509 du Conseil du 30 août 2017 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et abrogeant le règlement (CE) n° 329/2007   |                               |
|    | Numéro CELEX : 02017R1509-20180604<br>Forme : Texte consolidé   | Date du document : 04/06/2018 |
| 19 | <b>Texte consolidé :</b> Règlement (UE) 2016/1037 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet de subventions de la part de pays non membres de l'Union européenne (Texte codifié)  |                               |
|    | Numéro CELEX : 02016R1037-20180608<br>Forme : Texte consolidé   | Date du document : 08/06/2018 |
| 20 | <b>Texte consolidé :</b> Décision d'exécution de la Commission du 9 octobre 2014 concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres et abrogeant la décision d'exécution 2014/178/UE [notifiée sous le numéro C(2014) 7222] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2014/709/UE) |                               |
|    | Numéro CELEX : 02014D0709-20180626<br>Forme : Texte consolidé   | Date du document : 26/06/2018 |

## Zoom sur

Cette rubrique offre un choix des principales actualités SPS/OTC internationales.

### News Nationales et internationales SPS/OTC

#### News de l'OEPP

##### (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes)

##### Liste des organismes nuisibles récemment ajoutés aux listes A1 / A2 de l'OEPP

Afin d'aider ses pays membres, le Secrétariat de l'OEPP a listé ci-dessous les organismes nuisibles récemment ajoutés aux listes A1 / A2 de l'OEPP (au cours des 5 dernières années, soit depuis 2012) ou qui présentent actuellement un risque particulier pour l'OEPP. Région. L'objectif est également d'encourager les pays ou les zones à risque à

envisager de prendre des mesures phytosanitaires. Les mesures phytosanitaires recommandées peuvent être trouvées dans les rapports PRA.

Cette liste peut être consultée ici :  
[https://www.eppo.int/QUARANTINE/recent\\_advitions.htm](https://www.eppo.int/QUARANTINE/recent_advitions.htm)

#### Révision de la norme de Diagnostics Diagnostique *Xylella fastidiosa* PM 7/24 (3)

Cette norme spécifique décrit un protocole de diagnostic pour *Xylella fastidiosa*. Elle doit être utilisée conjointement avec PM 7/76 Utilisation des protocoles de diagnostic de l'OEPP.

Approbation spécifique et amendement



D'abord approuvé en 2004-09.  
Révisé en 2016-09 et 2018-XX.  
[Voir site :](#)  
[https://www.eppo.int/News&Events/18\\_23616\\_PM\\_7-24\\_in\\_press.pdf](https://www.eppo.int/News&Events/18_23616_PM_7-24_in_press.pdf)

## News ANSES



**Avis défavorable** de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché, au titre du Règlement (CE) n° 1829/2003, du maïs génétiquement modifié MZIR098, développé pour être résistant à certains coléoptères, pour l'importation, la transformation ainsi que l'utilisation en alimentation humaine et animale de cet OGM (dossier n° EFSA-GMO-DE-2017-142)

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail endosse les conclusions du GT « Biotechnologie » et émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché du maïs MZIR098 au titre du Règlement (CE) n° 1829/2003. Cet avis défavorable est fondé sur le caractère incomplet ou imprécis du dossier fourni par le pétitionnaire qui, en l'état, ne répond pas pleinement aux exigences du Règlement d'exécution (UE) n° 503/2013. Sachant que des études ou données complémentaires pourraient être versées au dossier à la demande de

l'EFSA, le contenu du présent avis ne préjuge pas des conclusions qui pourraient être rendues ultérieurement par l'Anses au vu d'un dossier complété pour répondre pleinement aux exigences du règlement européen.

## [Signature de la convention-cadre de la Plateforme ESA : Renforcer l'épidémirosveillance en santé animale](#)



## Actualité du 20/06/2018

La signature de la nouvelle convention-cadre de la Plateforme d'épidémirosveillance en santé animale ([Plateforme ESA](#)) le 20 juin 2018 par le directeur général de l'Alimentation en présence de Roger Genet, directeur général de l'Anses et des 8 autres membres, marque un nouveau départ pour cette Plateforme, mise en place en octobre 2011, et qui a fait la preuve depuis de son utilité et de son efficacité.

## Sécurisation de la Plateforme ESA

La nouvelle convention-cadre a été signée pour une durée de dix ans, permettant d'envisager le développement sur le moyen terme. Par ailleurs, la DGAI a signé ou



renouvelé des conventions techniques et financières avec les autres membres de la Plateforme, permettant de sécuriser les ressources humaines dédiées spécifiquement à la Plateforme. La DGAL, l'Inra et l'Anses ont conclu le 14 mars dernier une convention-cadre définissant leurs rôles et engagements respectifs dans les travaux des plateformes d'épidémiologie en santé animale, santé végétale et sécurité de la chaîne alimentaire, avec l'objectif de veiller et contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la surveillance dans les trois domaines.

### **Renforcement de la Plateforme ESA**

L'Inra devient par cette nouvelle convention-cadre le dixième membre de la Plateforme ESA, qui comptait déjà la DGAL, l'Anses, GDS France, Coop de France, le Cirad, l'ONCFS, la FNC, la SNGTV et l'Adilva. Cet appui scientifique viendra conforter celui déjà apporté par les autres organismes scientifiques, membres de la Plateforme (Anses, Cirad, ONCFS), en lien étroit avec les moyens humains également mobilisés par les six autres membres.

L'équipe de coordination sera par ailleurs étoffée, associant l'Anses, la DGAL et l'Inra. Au total, les forces dédiées à la coordination et à l'appui transversal passeront ainsi, d'ici les prochains mois, de dix à dix-sept équivalents temps plein, ce qui constitue un renforcement significatif.

### **De nouveaux défis et de nouveaux enjeux**

Depuis sa création fin 2011, la Plateforme ESA a été mobilisée avec réactivité sur les crises sanitaires successives : maladie de Schmallenberg, épisodes d'influenza aviaire hautement pathogène, réémergence de la fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 8, émergence de la FCO de sérotype 4 en France continentale. Elle a développé un dispositif de veille sanitaire internationale qui permet d'anticiper le développement de dispositifs de surveillance pour des dangers sanitaires menaçant notre pays (notamment peste

porcine africaine, dermatose nodulaire contagieuse bovine, sérotypes exotiques de fièvre catarrhale ovine, petit coléoptère des ruches). Elle a par ailleurs développé des dispositifs de surveillance novateurs : Observatoire de la mortalité des animaux de rente (Omar), Observatoire de la mortalité et des affaiblissements de l'abeille mellifère (Omaa), Observatoire et suivi des causes d'avortements chez les ruminants (Oscar). Ces nouveaux dispositifs viennent compléter les dispositifs de surveillance existants, dans l'objectif de développer un système global de surveillance intégrée de la santé animale. Aujourd'hui, plus de vingt thématiques sanitaires font l'objet d'une action en matière de surveillance dans le cadre de la Plateforme, couvrant les principaux dangers sanitaires dans de nombreuses filières de production, ainsi que dans la faune sauvage.

Les nouvelles ressources humaines mobilisées pour la Plateforme ESA permettront de renforcer son investissement dans des thématiques sanitaires majeures (par ex. tuberculose bovine), de conforter les nouveaux dispositifs de surveillance (par ex. Omar) et d'augmenter son périmètre d'activité (par ex. salmonelles dans les filières de production).

### [Lancement de la campagne exploratoire nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air](#)

### [Actualité du 25/06/2018](#)

L'Anses, l'Ineris en tant que membre du laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et le réseau des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) fédéré par ATMO France lancent ce jour une campagne de mesure des résidus de pesticides dans l'air. Cette première campagne nationale vise à améliorer les connaissances sur les pesticides présents dans l'air ambiant et ainsi mieux



connaître l'exposition de la population sur le territoire national. Cette campagne permettra à terme de définir une stratégie de surveillance des pesticides dans l'air.

La mise en place d'une surveillance des résidus de pesticides dans l'air au niveau national est une priorité définie dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques et du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 2017-2021. Dans un rapport d'expertise publié en octobre 2017, suite à une saisine des ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et du travail, l'Anses a fait des recommandations sur la conduite et les modalités de mise en œuvre d'une campagne exploratoire en vue d'une telle surveillance. Au vu de ces recommandations, un partenariat a été mis en place entre l'Anses, l'Ineris et la Fédération ATMO France pour la définition et la réalisation de cette campagne. Celle-ci est conduite dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance mis en œuvre par l'Anses.

### 80 substances actives analysées sur 50 sites de prélèvements

Cette campagne exploratoire d'un an comprendra l'analyse d'environ 80 substances, sur 50 sites de mesures, en France métropolitaine et dans les Départements et Régions d'outre-mer pour un total d'environ 1500 échantillons sur la durée de la campagne. La répartition des sites de prélèvements a été choisie afin de prendre en compte les différents types de zones d'habitation (52% de sites urbains/péri-urbains et 48% de sites ruraux) et de productions agricoles (40% de sites en grandes cultures, 22% de sites viticoles, 22% de sites arboricoles, 14% de sites en maraîchage et 6% de sites d'élevage). Ainsi 1 à 6 sites par région ont été retenus afin de couvrir les différentes situations d'exposition aux pesticides dans l'air.

Les substances ciblées entrent dans la composition des produits

phytopharmaceutiques ainsi que de certains biocides, médicaments vétérinaires et antiparasitaires à usage humain. Elles ont été priorisées par l'Anses sur la base de leurs caractéristiques de danger et de critères d'utilisation, d'émission et de persistance dans l'air.

Pour conduire cette campagne, un protocole de mesures harmonisé sur l'ensemble du territoire national, financé par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) au sein du plan Ecophyto, a été défini sur la base des recommandations de l'Anses ainsi que de validations métrologiques menées par l'Ineris, dans le cadre de ses travaux pour le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), en lien avec les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) ATMO Grand Est et Air PACA. Un co-financement a par ailleurs été apporté par le ministère en charge de l'Ecologie pour les systèmes de prélèvement nécessaires à la campagne.

### Une collaboration Anses / Ineris / ATMO France

Sur le terrain, les AASQA, fédérées par Atmo France, réalisent les prélèvements et apportent leur expertise territoriale pour mettre en œuvre la campagne au niveau local. L'Ineris, en tant que coordonnateur de la campagne, assure l'appui technique nécessaire aux mesures, pilote l'analyse des échantillons et exploitera les données avec l'appui des différents partenaires. L'Anses, quant à elle, apporte son soutien scientifique et prend en charge le financement de cette campagne.

Cette campagne exploratoire, première du genre à l'échelle nationale, permettra de définir les modalités d'une stratégie pérenne nationale de surveillance des résidus de pesticides dans l'air ambiant. Les données collectées viendront alimenter la base nationale des données sur la qualité de l'air



« GEOD'AIR » et contribueront à établir un premier état des lieux des niveaux de contamination en résidus de pesticides dans l'air ambiant.

Cet état des lieux est nécessaire afin d'établir des comparaisons avec les données recueillies dans le cadre d'études spécifiques, visant à évaluer l'exposition de populations vivant à proximité des sources d'émission de pesticides notamment la future étude sur l'exposition aux pesticides des riverains en zones agricoles qui sera réalisée prochainement par l'Anses et Santé publique France.

Ces travaux s'inscrivent et sont financés dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance mis en place par l'Anses depuis 2015 et dont l'objectif est de surveiller les effets indésirables des produits pharmaceutiques.

### **Nouvelle nomination**

**Publié le 06/06/2018**

**Philippe Reignault, nommé directeur du laboratoire de santé des végétaux et directeur de la santé végétale à l'Anses**



Philippe REIGNAULT  
Directeur du laboratoire  
de santé des végétaux

**Philippe Reignault a été nommé le 04 juin dernier, directeur du Laboratoire de santé des végétaux de l'Anses et succèdera, dès le mois de juillet prochain, à Charles Manceau, en tant que directeur de la santé végétale.**

**Professeur des universités en biologie et pathologies.**

### **News FDA**

#### **U.S. Food and Drug Administration**

[FDA Awards Grants to Fund Studies for Drugs for Minor Uses/Minor Species](#)

Ceci est une version mise à jour d'une annonce qui a été envoyée plus tôt aujourd'hui.

Dans le cadre de la mission continue de la FDA de s'assurer que des médicaments vétérinaires sûrs et efficaces sont disponibles pour répondre aux besoins de santé d'un large éventail d'espèces, l'agence a octroyé quatre subventions totalisant 600 000 \$. ) pour les médicaments destinés à des usages mineurs ou à des espèces mineures. Les subventions sont toutes pour des projets pluriannuels; Selon les fonds disponibles et les progrès réalisés par les bénéficiaires, la FDA prévoit d'accorder 600 000 \$ de plus pour ces quatre subventions au cours du prochain exercice financier.

Les subventions fourniront des fonds pour des études visant à appuyer l'approbation ou l'approbation conditionnelle de deux produits différents, y compris un médicament contre le cancer pour les chiens. La FDA a déjà approuvé conditionnellement Tanovea-CA1 (rabacfosadine) en 2016 pour le traitement du lymphome chez les chiens. VetDC Inc., le commanditaire du médicament, utilisera la subvention pour financer une étude sur le terrain visant à déterminer l'efficacité de Tanovea-CA1 et à recueillir des données supplémentaires sur l'innocuité. L'achèvement de cette étude est nécessaire pour Tanovea CA1 pour être admissible à l'approbation complète. Avant l'approbation conditionnelle de Tanovea-CA1, les seuls médicaments disponibles pour traiter le



lymphome canin étaient des produits approuvés pour une utilisation chez les humains.

### **USA & Canada**

- Document d'orientation sur les documents demandés aux exportateurs de boissons spiritueuses pour bénéficier des taux réduits d'accise (Etats-Unis) (Juillet 2018)
- Mise en ligne d'un nouvel outil d'étiquetage pour l'industrie alimentaire (Canada) (Juillet 2018)
- Nouveau document d'orientation de la FDA concernant la prévention des altérations intentionnelles des aliments (principes et évaluation) (Etats-Unis) (Juillet 2018)
- Lettre d'information - Club des Exportateurs (Juin 2018)
- Formation en ligne de sensibilisation à la défense alimentaire, exigée par le règlement sur les altérations intentionnelles (IA rule – FSMA) (mai 2018)
- La FDA publie cinq documents d'orientation pour les importateurs sur le FSMA (janvier 2018)
- Mise en application de la loi de modernisation de la sécurité sanitaire des aliments, Food Safety Modernisation Act (FSMA) — la FDA publie sa stratégie opérationnelle
- Suivi de la loi de modernisation de la sécurité sanitaire des aliments – Food Safety Modernisation Act (FSMA)



## Thème du bulletin

# Les agrumes du Maroc



## Introduction

Depuis l'indépendance, la filière agrumes, premier groupe de fruits exportés, considérée comme un secteur stratégique participant à l'équilibre de la balance commerciale, elle a été hissée au premier rang des priorités de la politique agricole. Largement bénéficiaire des investissements publics et d'incitations à la production en tant que culture d'exportation irriguée, ce secteur a connu depuis les années 60 un développement soutenu. Le plus récent, date de 2008 dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV) où une valeur d'investissement de 9 billions de MDH lui a été attribuée à travers un contrat-programme signé entre l'Etat et la profession.

Le programme de ce contrat qui s'étale sur dix ans porte essentiellement sur l'encouragement à l'investissement destiné au renforcement de l'amont productif, à la modernisation de l'outil de valorisation de la production et à la promotion des exportations.

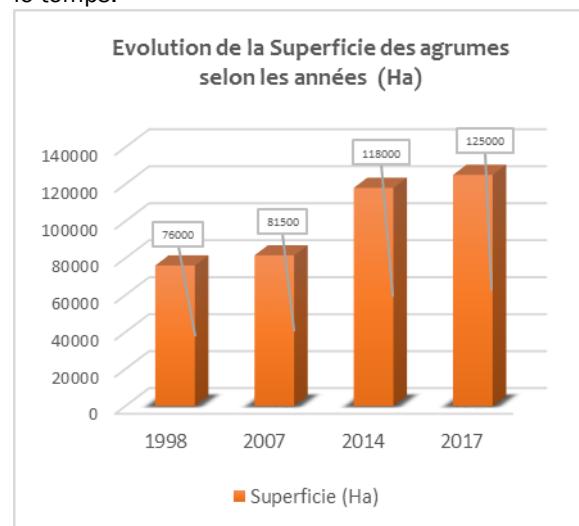
Actuellement ce secteur joue un rôle important sur le plan économique et social au Maroc. Il constitue une source importante d'entrée de devises avec l'équivalent de près de 3 milliards MDH à travers l'exportation d'une moyenne de 500 000T par an de fruit frais. Il contribue de manière substantielle à l'amélioration des revenus des agriculteurs dont le nombre total s'élève à environ 13.000, mais aussi, il permet la création de près de 25 millions de journées de travail par an, dont 18 millions au niveau des vergers et 7 millions au niveau de l'industrie de conditionnement et de transformation et des autres activités liées au secteur.

## A. Données nationales

### 1. Superficie et profil variétal

Au cours de ces trois dernières décennies, la superficie totale des agrumes n'a pas cessé d'augmenter. En passant de 76.000 Ha en 1998 à 125.000 Ha actuellement. La forte progression des plantations a eu lieu surtout entre 2008 et 2017 où la superficie a augmenté de 43.500 Ha, soit une augmentation moyenne de 4300 Ha annuellement. Cette progression s'explique grâce aux nouvelles incitations mise en place à travers la Fond de Développement Agricole (FDA) dans le cadre du PMV.

La Figure 1 ci-dessous illustre cette évolution dans le temps.



**Figure 1.** Evolution de la superficie des agrumes au Maroc par année

**Source :** Note de veille secteur agrumicole. Note stratégique n°97-Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Direction de la Stratégie et des Statistiques -Novembre 2013.

**Les cinq régions agrumicoles du Maroc sont le Souss Massa, le Gharb, la Moulouya, le Tadla et le Haouz.** Elles détiennent à elles seules plus de 93% de la superficie agrumicole nationale.

La Figure 2 présente cette répartition par région.

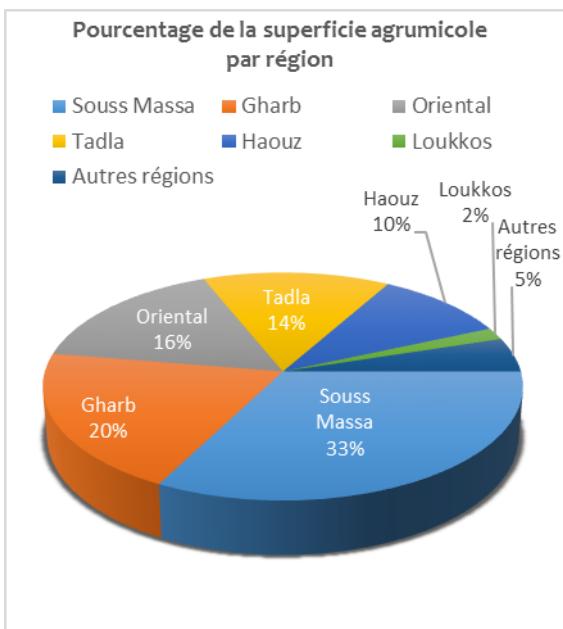


Figure 2. Pourcentage de la superficie agrumicole par région marocaine.

**Source :**

- Note de veille secteur agrumicole. Note stratégique n°97-Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Direction de la Stratégie et des Statistiques -Novembre 2013.
- Présentation de la filière-citrus Maroc. COMITE DE COORDINATION DES AGRUMES N°7 CAMPAGNE 2017-18-4 et Assemblée Générale Ordinaire de Maroc Citrus- 4 mars 2018/ Site web : MAPM

Quant au profil variétal du verger agrumicole marocain, il est composé d'une gamme diversifiée de variétés, mais qui reste dominé par 3 groupes de variétés, à savoir, le groupe des Clémentines avec 35% et représentant à lui seul 52% des vergers de petit fruit , et la Maroc Late avec 21% et les Navels avec 18% représentant toutes les deux 98% du verger d'oranger. La répartition de la superficie agrumicole actuelle par variété est illustrée dans la Figure 3.

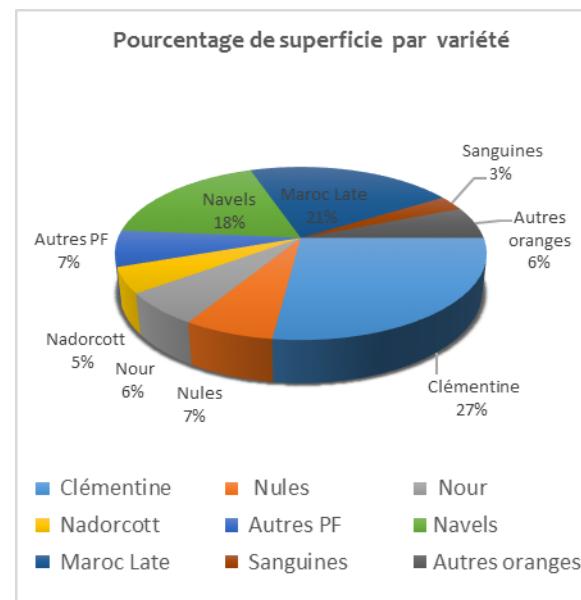


Figure 3. Profil variétal du verger agrumicole marocain.

**Source .** Présentation de la filière-citrus Maroc. COMITE DE COORDINATION DES AGRUMES N°7 CAMPAGNE 2017-18-4 et Assemblée Générale Ordinaire de Maroc Citrus- 4 mars 2018/ Site web : MAPM

Lors de cette dernière décennie, le secteur des agrumes a connu un développement important par l'introduction de nouvelles variétés de petits fruits, dont notamment la Nour, la Nadorcott et la Nules, ce qui a contribué à la diversification variétale des exportations et à l'étalement de la période de production et de la commercialisation, et par conséquence d'atteindre l'un des principaux objectifs du PMV.

## 2. Production et commercialisation :

La production agrumicole moyenne enregistrée ces dix dernières campagnes est de l'ordre de 2MT annuellement. Avec un rendement moyen actuel de l'ordre de 21 T/Ha. Ce rendement est passé de 17T/ha à 21 T/ha soit une augmentation de 23,5% pendant une vingtaine d'années.

Toutefois, il est à signaler que pour la même période , la production d'oranges est restée stable environ 0,9 MT par an comparativement à la production des petits fruits qui affiche une tendance haussière, notamment à partir de 2008/09 suite à l'entrée en production des vergers de la vague d'investissement du début des années 2000 pour atteindre un pic de 1.25 MT en 2016/2017.

Cette production est écoulée à destination de trois principaux marchés à savoir la consommation



intérieure en frais qui consomme plus de 71% de la production, 26% à l'exportation et moins de 3% pour la transformation. On note bien ici, que plus des deux tiers de la production est écoulée sur le marché intérieur. Or, la commercialisation de cette grande partie de la production demeure complexe et souffre de plusieurs insuffisances notamment la multiplicité des intermédiaires et autres intervenants entre le producteur et le consommateur et l'inadaptation des infrastructures de commercialisation au niveau des marchés de gros qui pénalisent le produit et en particulier le groupe des petits fruits.

Par ailleurs, la faible organisation des agriculteurs et les difficultés permanentes de trésorerie dont souffrent la plupart d'entre eux, les oblige dans la majorité des cas à céder leur récolte à des intermédiaires au niveau des champs, ce qui constitue un handicap majeur pour une meilleure valorisation des produits.

Aussi, il est à signaler que le coût de la production à l'hectare des agrumes reste légèrement élevé comparativement à certains concurrents du bassin méditerranéen, dont seul la protection phytosanitaire contre certains ravageurs clés comme le pou de Californie et la cératite consomme plus de du 1/3 du coût global.

### **3. L'exportation de fruit :**

Sur ces 30 dernières années, les exportations marocaines d'agrumes oscillent entre 400.000 et 600.000 T. Un changement fondamental est observé dans la structure des exportations marocaines depuis le début des années 1990. En effet depuis cette période, le groupe des oranges s'est inscrit dans une tendance baissière importante. Le Maroc est ainsi passé d'une moyenne de 400.000 T d'oranges exportées à moins de 150.000 T entre 2012 et 2017. Dans le même temps, le groupe des petits fruits a enregistré une augmentation passant de 200.000 T à 450.000 T actuellement compensant ainsi la perte de volumes sur les oranges.

Ce changement s'observe aussi dans les types des marchés d'export où les exportations marocaines d'agrumes ont chuté dans les principaux marchés de l'union européenne. Ces derniers à eux seuls ont absorbé plus de 60 % des exportations au début des années 90 à moins de 37% des exportations actuellement. Cette différence est compensée par l'augmentation des exportations hors UE, surtout vers la Russie (43%), le Canada (9.5%), l'USA (6.8%) et les pays du proche orient

(2.2%).

La Figure 4 illustre la part moyenne des exportations d'agrumes (T) de ces cinq dernières campagnes par type de marché.

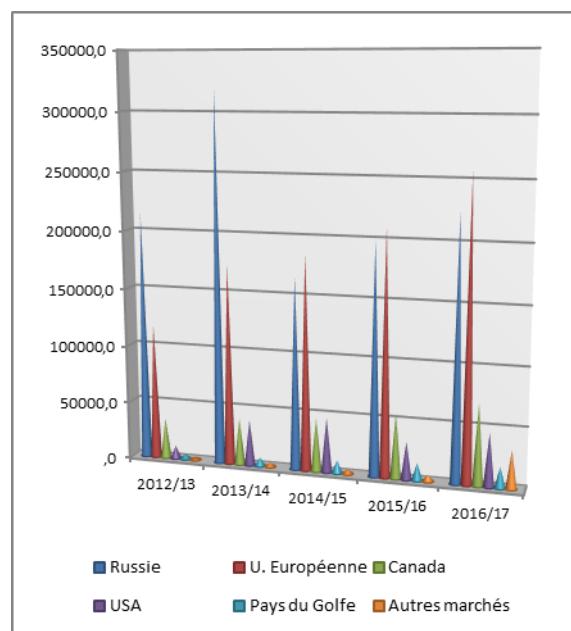


Figure 4. Exportations d'agrumes marocaine (T)/Type de marchés (2012-2017).

#### Source:

- Dossier Spécial -Agrumes L'export, maillon faible de la filière, Par Ali KHARROUBI | Journal l'Economiste Edition N°5005 Le 18/04/2017
- Citrus: World Markets and Trade Foreign Agricultural Service/USDA Office of Global Analysis, Javier 2018

En matière de la commercialisation et en référence aux chiffres cités en haut, on remarque que la part réservé à l'export demeure stagnante avec une moyenne de 500.000 T par an depuis plus d'une vingtaine d'année ne dépassant guère 26% de la production nationale. Une valeur qui reste très faible ne représentant que le 1/3 de l'objectif (du seuil projeté) arrêté dans le cadre du PMV qui visait atteindre le seuil de 1,3 MT à exporter à l'horizon de 2018. Cette situation est due à plusieurs raisons. D'abord la concurrence accrue des autres pays producteurs, notamment ceux du bassin méditerranéen (Espagne, la Turquie et l'Egypte) et ceux de l'hémisphère sud. Par la suite, l'ensemble de ces pays bénéficient de conditions favorables pour développer leurs productions : taux de change favorable à leurs monnaies, proximité des marchés de destination



et un coût de production inférieur pour certains concurrents contre un rendement à l'hectare un peu élevé pour d'autres en comparaison avec le Maroc.

## B. Production et Commercialisation des Agrumes à l'Internationale

La production mondiale moyenne d'agrume ces cinq dernières années et de l'ordre de 91 MT dont 55,2 % d'orange, 30,35 % de petit fruit, 7,6 % de citron et enfin 6,9 % de pamplemousse. 65.516,2 MT est consommé frais et le reste est destiné à la transformation au niveau du secteur agroalimentaire.

Durant les six dernières campagnes, le Brésil est le premier producteur d'orange dans le monde avec une production moyenne de 17,2MT annuellement représentant à lui seul 34,5% de la production mondiale suivie par la Chine : 7 MT, l'Union européenne : 6,2MT, le Mexique : 4,5 MT, l'USA : 5,5MT, l'Egypte : 2,8MT, la Turquie : 1,75MT, Afrique du Sud : 1,5MT puis le Maroc 0,92 MT.

Quant à la production du petit fruit, la Chine est le premier producteur mondial actuellement avec une moyenne de 19 MT annuellement représentant à lui seul 67 % de la production mondiale, Suivi par l'Union européenne : 3,18MT, la Turquie : 1,06MT, le Maroc : 1,03MT, le Japon : 1 Mt, l'USA : 0,8 MT et puis la Corée du Sud : 0,64MT.

**Les chinois, les européens et les brésiliens sont les plus grands consommateurs d'agrumes** dans le monde avec respectivement 23,5 ; 8 et 6,5 MT respectivement.

Les exportations d'agrumes frais sont de l'ordre 9.118 MT dont 46% d'orange, 25,8% de petit fruit, et 19% de citron.

L'Egypte est le premier exportateur d'orange dans le monde avec 1,31 MT suivie par l'Afrique du Sud (1,14MT), l'USA (0,58 MT), la Turquie (0,34MT) et enfin l'UE (0,31 MT). Quant à l'export des petits fruits, la Chine reste le premier producteur et exportateur à l'échelle mondiale avec 0,66MT d'export suivi par la Turquie 0,59 MT et le Maroc avec 0,42 MT exporté.

**Le Brésil est le premier producteur d'oranges dans le monde** avec une production de 17,2 MT annuellement et dont la plus grande partie est

destinée à la production du jus d'orange. Cette production atteint la valeur de 1,1 MT de jus d'orange produit annuellement. Il est ainsi le **premier producteur et exportateur du jus d'orange mondialement** et représente les trois quarts des exportations mondiales dudit produit.

## C. Analyse et point de vue

Il est clair que dans le cadre du PMV, plusieurs efforts sont déployés par l'état et la profession pour l'amélioration de la filière agrumicole et l'exploitation au mieux du potentiel de production et de commercialisation. Il en résulte, qu'après dix ans de mise en œuvre de plusieurs programmes ambitieux, les objectifs projetés en matière d'extension de la superficie agrumicole et en matière de l'augmentation de la production de fruit sont déjà atteints. Cependant en matière de la commercialisation et surtout l'exportation, les attentes et les valeurs présentent des marges d'amélioration perceptible. En effet, afin de se repositionner sur les marchés internationaux et de faire face aux concurrents (notamment l'Espagne, la Turquie et l'Egypte, le Brésil, l'Afrique du Sud), de nouveaux efforts seront nécessaires pour renforcer la compétitivité des exportations d'agrumes du Maroc et faciliter les procédures d'exportations. Pour ce faire, une stratégie globale de valorisation et de promotion du produit doit guider toute politique à mener, tant au niveau de la production que la commercialisation. Les agrumes marocains dont la qualité est reconnue peuvent avoir une place de choix sur les marchés extérieurs. C'est dans la diversification des débouchés et des produits et la valorisation de la production que les efforts doivent porter. Aussi la recherche de segments spécifiques de marché s'impose face à un marché international de plus en plus saturé.

La diversification des débouchés peut être atteindre à travers :

- L'organisation des exportations entre les différents opérateurs nationaux en évitant tout type de concurrences délayables ;
- Résoudre le problème de logistique et augmenter le nombre de transport maritime en diversifiant les lignes de destinations.
- Lancer des plateformes de distribution dans un ensemble de pays importateurs potentiels.
- Renforcer les capacités des petits et moyens agriculteurs à se conformer aux exigences phytosanitaires des pays importateurs



concernant la cératite. Ce ravageur présente une entrave majeure aux exportations marocaines en petits fruits d'agrumes et surtout à l'accès de nouveaux marchés internationaux.

- Améliorer le secteur de la transformation pour diversifications des sous-produits à exporter....etc.

Par ailleurs, il est à préciser que l'amélioration du secteur de la transformation contribuera à la valorisation de la production nationale et ce par l'augmentation de la part réservé à ce secteur qui n'absorbe actuellement que 50.000 T de la production national et permettant ainsi, le délestage des excédents de production afin de maintenir les prix de l'orange à des niveaux acceptables en cas d'années à forte charge. Aussi, l'amélioration du secteur de la transformation pourra contribuer à limiter ou arrêté carrément toute importation, par les industriels marocains, du jus d'orange à partir des pays concurrents.

En termes de conclusion, il est clair aujourd'hui, que dans un environnement international caractérisé par l'exacerbation de la compétition commerciale internationale, la filière d'agrume au Maroc sera affrontée à d'autres défis dont elle doit faire face pour garder son statut de culture d'exportation de premier choix. Cette filière doit passer d'une spécialisation statique basée sur l'avantage comparatif à une spécialisation dynamique axée sur l'avantage compétitif où généralement plusieurs facteurs sont déterminants à savoir ; la maîtrise technologique, l'innovation, les performances organisationnelles, le coût à la production...etc.

En conclusion il est nécessaire de mener des réflexions régulières et approfondies par les gouvernements futurs et la profession s'impose au cours des prochaines années.

### Référence Bibliographique

- Présentation de la filière-citrus Maroc. COMITE DE COORDINATION DES AGRUMES N°7 CAMPAGNE 2017-18-4 et Assemblée Générale Ordinaire de Maroc Citrus- 4 mars 2018/ Site web : MAPM
- Citrus: World Markets and Trade Foreign Agricultural Service/USDA Office of Global Analysis, Javier 2018
- La filière agrumes cherche une sortie de crise- Par Fatiha NAKHLI Journal l'Economiste | Edition N°4924 Le 26/12/2016.
- Association des Producteurs d'Agrumes au Maroc : Les Objectifs et les Perspectives.
- Vue d'ensemble sur le marché mondial des oranges - HORTITECNEWS, 4 Avril 2018
- Note de veille secteur agrumicole. Note stratégique n°97-Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Direction de la Stratégie et des Statistiques -Novembre 2013
- Dossier Spécial -Agrumes L'export, maillon faible de la filière, Par Ali KHARROUBI | Journal l'Economiste Edition N°5005 Le 18/04/2017
- Enjeux et perspectives de la filière agrumes du Maroc - PAR FATIMA EL HADADIHEAM-IAM, MONTPELLIER (FRANCE)- Options Méditerranéennes, Sér. B / n°14, 1995 - Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000 ;  
FAS USDA 27/12/17 Citrus  
Annual\_Rabat\_Morocco\_12-22-2017.

Dossier préparé par le service de la veille SPS et Accès aux Marchés [SVSPS/DNSPS/DERAJ]

Pour toutes informations complémentaires, contactez :

[ihssanebeqali@gmail.com](mailto:ihssanebeqali@gmail.com)  
[moujanniabdelkarim@gmail.com](mailto:moujanniabdelkarim@gmail.com)  
[akifhi2013@gmail.com](mailto:akifhi2013@gmail.com)



## Bibliographiques au sujet des agrumes

### Nouvelles références francophones identifiées depuis février 2017 :

- DAAF MAYOTTE - **MAI 2017** - BSV : les risques sanitaires sur agrumes.
- FRANCE INFO **17/02/18** A toutes saveurs. Le citron de Menton
- UNIVERSITE BEJAIA - **2017** - Thèse en ligne : Impact de changement climatique sur la production des agrumes dans la wilaya de Bejaia (1983 à 2016)

### Nouvelles références anglophones identifiées depuis février 2017

- BMC Genomics. **2017; 18: 289.** QTL mapping for fruit quality in Citrus using DArTseq markers
- Ciência Rural, Santa Maria, **v.45, n.9, p.1701-1706, set, 2015** Socio-economic determinants of the awareness and adoption of citrus production practices in Pakistan
- CITRUS - **AOUT 2017** - Copper in Citrus production: required but avoided
- CITRUSINDUSTRY **22/01/18** Robots May Soon Detect Grove Pests and Diseases
- DPI\_NSW\_GOV\_AU - **AVRIL 2017** - Using copper sprays to control diseases in citrus
- EFSA **31/10/17** Pest categorisation of Tatter leaf virus
- EFSA **31/10/17** Pest categorisation of Witches' broom disease of lime (*Citrus aurantifolia*) phytoplasma
- EUROPEAN JOURNAL OF ENTOMOLOGY - **2018** - Genetic structure of populations of *Aphis gossypii* (Hemiptera: Aphididae) on citrus trees in Northern Iran
- FAS USDA - **JANV 2018** - Citrus: World Markets and Trade
- FAS USDA **12/01/18** *Citrus Annual\_Buenos Aires\_Argentina\_1-4-2018.*
- FAS USDA **27/12/17** *Citrus Annual\_Rabat\_Morocco\_12-22-2017.*
- FAS USDA **20/12/17** *Citrus Annual\_Ankara\_Turkey\_12-15-2017.*
- FAS USDA **20/12/17** *Citrus Annual\_Pretoria\_South Africa - Republic of\_12-15-2017.*
- FAS USDA **20/12/17** *Citrus Annual\_Beijing\_China - Peoples Republic of\_12-15-2017.*
- FAS USDA **12/12/17** *Citrus Annual\_Tel Aviv\_Israel\_12-4-2017.*

- FAS USDA **19/12/17** *Citrus Annual\_Mexico City\_Mexico\_12-13-2017.*
- GROWING PRODUCE **16/02/18** Florida Citrus Growers Not Backing Down from Destruction or Disease
- INTECH **12/04/17** Citrus Pathology. Au sommaire:
- Major and Emerging Fungal Diseases of Citrus in the Mediterranean Region
- Spiroplasma spp.: A Plant, Arthropod, Animal and Human Pathogen
- Quorum Sensing, Its Role in Virulence and Symptomatology in Bacterial Citrus Canker
- Synergistic Effect of a Mixture of Benzimidazole and Iminoctadine Triacetate for the Preharvest Control of Benzimidazole-Resistant Penicillium digitatum, a Causal Agent of Citrus Green Mold in Japan
- Aleurocanthus woglumi (Hemiptera: Aleyrodidae) in Citrus: Opportunities and Challenges to Implement a Sustainable Management
- Advance in Citrus Postharvest Management: Diseases, Cold Storage and Quality Evaluation
- Organic and Inorganic Salts as Postharvest Alternative Control Means of Citrus
- Pharmacological Actions of Citrus Species
- INTERNATIONAL JOURNAL OF BIOSCIENCES - **2013** - Innovative breeding methods to develop seedless citrus cultivars
- JOURNAL OF APPLIED MICROBIOLOGY **03/04/14** Alternative methods for the control of postharvest citrus diseases
- JOURNAL OF WATER AND CLIMATE CHANGE **08/04/17** Potential climate change impacts on citrus water requirement across major producing areas in the world
- NSW DPI MANAGEMENT GUIDE - **2017** - Citrus plant protection and management guide 2017
- Pakistan Journal of Agricultural Sciences **51(3):763-767 · October 2014** Agro-economic dimensions of intercropping in citrus farms: The case of district Toba Tek Singh, Pakistan
- PEST PROPHET - **FEV 2018** - Botrytis Symptoms on Citrus
- Rev. Bras. Frutic. **vol.39 no.5 Jaboticabal Dec. 2017** RESISTANCE TO ALTERNARIA BROWN SPOT OF NEW CITRUS HYBRIDS
- SCI. INT. LAHORE - **2017** - ECONOMIC IMPACT OF CLIMATE CHANGE ON THE PRODUCTION OF CITRUS FRUIT IN PUNJAB PROVINCE OF THE PAKISTAN
- Universidade de Lisboa - **2017** - Dissertation en ligne : Antagonistic interactions between dominant invasive and native ant species in citrus orchards



- UNIVERSITY OF FLORIDA - **2017** - 2017-2018 Florida Citrus Production Guide
- Waste to Wealth **08/12/17** Utilization of Citrus Waste Biomass for Antioxidant Production by Solid-State Fermentation
- WIKIPEDIA - **Citrus production.**
- WORLDS TOP EXPORTS **25/10/17** Oranges Exports by Country

#### Agrumes au Brésil:

- FAS USDA 19/12/17 [Citrus Annual\\_Sao Paulo ATO\\_Brazil\\_12-14-2017.](#)
- European Journal of Sustainable Development **(2016),5,3, 113-118** Characteristics of organic citriculture in Brazil
- FAS USDA 21/12/16 [Citrus Annual\\_Sao Paulo ATO\\_Brazil\\_12-15-2016.](#)
- DG SANCO – Rapports OAV : Brazil 2011-6065 Citrus fruit Nov 2011 [Report details](#)  
Brazil 2005-7685 Citrus fruits Aug 2005 [Report details](#)  
CITRUSRDF - **DEC 2013** - Coordination of Research and Field Trials between Florida and Brazilian Citrus Industries
- CIPAC - **2012** - EVALUATION OF ORGANOHALOGENATE PESTICIDE RESIDUES IN COMMERCIALLY AVAILABLE ORANGES IN BRAZIL

#### Agrumes en Espagne :

- FAS USDA 20/12/17 [Citrus Annual\\_Madrid\\_EU-28\\_12-13-2017.](#)  
FAS USDA 18/01/17 Spain's Citrus Report \_Madrid\_Spain\_12-15-2016.
- FAS USDA 12/12/16 [Citrus Annual\\_Madrid\\_EU-28\\_12-7-2016.](#)
- FRESH FRUIT PORTAL **19/11/12** Spain: mites could help citrus pest control

#### Lutte biologique et agrumes

- UNIVERSITE D ANGERS **20/06/17** Mémoire en ligne : Stratégie de lutte biologique contre la cochenille farineuse sur Choisya Ternata (Oranger du Mexique)
- FORUM PHYTO **05/01/16** La lutte biologique contre une plante envahissante accusée d'attaquer les agrumes en Polynésie
- PHYTOMA ESPANA via YOUTUBE **31/03/16** Control biológico en cítricos

- CITROGRAPH - **Fall 2013**  
Au sommaire:  
Update on the Asian citrus psyllid cooperative biological control program
- Acta Hort. **905, ISHS 2011** Integrated Approaches to Postharvest Disease Management in California Citrus Packinghouses
- IPMCENTERS - **DEC 2003** - Crop Profile for Citrus in California
- J Econ Entomol. **2008 Apr;101(2):451-60.** Role of imidacloprid in integrated pest management of California citrus.
- CITRUS INDUSTRY - **AOUT 2012** - Using integrated pest management principles AFRICAN JOURNAL OF AGRICULTURAL SCIENCE AND TECHNOLOGY - **JUNE 2016** - Effect of synthetic and natural pesticides concentration on pests and natural enemies in citrus orchards

#### Derniers rapports OAV traitant spécifiquement des agrumes :

- DG SANCO 16/02/17 Audit : [Health and food audits and analysis - Audit reports ZA South Africa - Export controls - citrus fruits.](#)
- DG SANCO - Audit : South Africa **2015-7633** Plant Health - citrus fruit Feb - Mar 2015
- Brazil 2011-6065 Citrus fruit Nov 2011 [Report details](#)  
Argentina 2011-6064 citrus fruit Aug-Sep 2011 [Report details](#)  
South Africa 2011-6070 Citrus fruit for export to the European Union Jun 2011 [Report details](#)  
South Africa 2009-8184 Plant health - citrus fruit Jun 2009 [Report details](#)  
Portugal 2006-8264 Citrus - Toxoptera Citricida Jun 2006 [Report details](#)  
Brazil 2005-7685 Citrus fruits Aug 2005 [Report details](#)  
Argentina 2005-7601 Citrus fruits Jul 2005 [Report details](#)

#### Agrumes en Californie

- Cdfa **04/08/16** 2016 California Citrus Acreage report.  
Journal of Agricultural and Resource Economics **37(1):156-179 2012** Spatial Externalities of Pest Control Decisions in the California Citrus Industry
- GROWING PRODUCE **18/06/13** Restrictions Lifted For Key Citrus Pest In California -



- Limitations on Asian citrus psyllid eased in Tulare County after no finds this year.
- DAFF\_GOV\_AU [20/12/13](#) 103-2013 - Changes to import requirements for Californian citrus
- [CALIFORNIA DEPARTMENT OF FOOD AND AGRICULTURE](#) - California Citrus Pest and Disease Prevention Committee • Meeting Information
- CALIFORNIA DEPARTMENT OF FOOD AND AGRICULTURE [23/10/13](#) California citrus pest and disease prevention program committee meeting - Finance review 2012-2013 Budgets
- GLOBALAG\_NET - [DEC 2012](#) - The Impact of California Regulatory Compliance Costs on California Orange Producer Profitability CALIFORNIA BOUNTIFUL - [MARS 2010](#) - The history of citrus in California
- ACTUALITES NEWS [23/04/12](#) Une maladie fait des ravages dans les cultures d'agrumes en Californie
- CITOGRAPH - [MAI 2013](#) - Understanding citrus branch canker and dieback in the Southern California desert regions (not just Hendersonula)
- FRESH FRUIT PORTAL [01/08/13](#) U.S.: new quarantine zone for California's citrus
- FRESH FRUIT PORTAL [17/04/13](#) Chinese citrus ban leaves California scrambling for answers
- APS - [JANV 2014](#) - Identification of Species of Botryosphaeriaceae Causing Bot Gummosis in Citrus in California
- GROWING PRODUCE [30/07/13](#) California Citrus Pest And Disease Program Extended Four Years
- Acta Hort. [905, ISHS 2011](#) Integrated Approaches to Postharvest Disease Management in California Citrus Packinghouses
- IPMCENTERS - [DEC 2003](#) - Crop Profile for Citrus in California
- J Nematol. [Jun 2009; 41\(2\): 104-110.](#) Longidorus ferrisi n. sp. from California Citrus
- J Econ Entomol. [2008 Apr;101\(2\):451-60.](#) Role of imidacloprid in integrated pest management of California citrus.
- [California citrus growers association.](#)
- Site [CALIFORNIA CITRUS THREATH.](#)

#### Agrumes en Floride

- BEYOND PESTICIDES via YOUTUBE [21/05/15](#) Benny McLean, Uncle Matt's Organic Farm: Organic Citrus Production in Florida

- EFSA 04/10/13 Statement in response to the comments submitted by the US phytosanitary authorities on a previous EFSA opinion (EFSA Journal 2011;9(12):2461) regarding the export of Florida citrus fruit to the EU. CITRUSRDF - DEC 2013 - Coordination of Research and Field Trials between Florida and Brazilian Citrus Industries
- CITROGRAPH - [Fall 2013](#)  
Au sommaire:  
California and Florida explore research coordination  
UNIVERSITY OF FLORIDA - [Présentation :](#) Identification of Citrus Diseases

#### Autres actualités francophones

- EFSA [21/02/14](#) Les mesures destinées à empêcher l'introduction d'organismes nuisibles pour les agrumes sont adéquates
- FRANCE 3 CORSE [28/03/16](#) Maladie d'agrumes : les Guadeloupéens viennent chercher de l'aide à San Giuliano
- HUFFPOSTMAGHREB [01/11/16](#) Tunisie: Une récolte d'agrumes record pour la saison 2016-2017 affirme le ministère de l'Agriculture
- PARLEMENT EUROPEEN [07/06/13](#) Nouvelle question E-006552-13 Importing citrus pests SUPAGRO [12/12/11](#) Thèse en ligne :Evaluation des facteurs de risque épidémiologique de la phaeoramulariose des agrumes dans les zones humides du Cameroun UNIVERSITE DES ANTILLES GUYANE [10/10/11](#) Thèse en ligne : RECONCEPTION ET ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE CULTURE - LE CAS DE LA GESTION DE L'ENHERBEMENT EN VERGERS D'AGRUMES EN GUADELOUPE Unjiversité de Carthage - [Microthèse 2012](#) - Etude biochimique de l'adulteration du jus de fruits

#### Autres actualités anglophones:

- THE ADOCAFE [11/07/13](#) Officials hope to limit spread of citrus disease found in N.O.
- AFRICAN JOURNAL OF AGRICULTURAL RESEARCH [10/11/16](#) remont mandarin: Fruit with a long shelf life for the fresh fruit market
- AG PROFESSIONAL [12/06/13](#) Report of citrus disease ravaging orange groves
- CITROGRAPH - [Fall 2013](#)



- Au sommaire:  
Report on 19th IOCV Conference in South Africa  
California and Florida explore research coordination  
Getting a first-hand look at psyllid infestations  
The new economics of solar in agriculture  
Core Citrus Breeding and Evaluation Program  
Update on the Asian citrus psyllid cooperative biological control program Part II – *Brevipalpus* mites in California citrus  
CITRUS ACADEMY via YOUTUBE [14/04/14](#) Citrus Pest Monitoring
  - CitrusResearchBoard VIA YOUTUBE [26/04/12](#) New Regulations for Citrus Production in Protected Culture
  - CITRUS RESEARCH AND DEVELOPMENT FOUNDATION - [JULY 2014](#) - 2013-14 Citrus Industry Research Priorities and Gaps Analysis
  - CITRUS RESEARCH AND DEVELOPMENT FOUNDATION - [AOUT 2014](#) - Implementation of New Federal Funding for Citrus Disease Research and its Relationship to CRDF
  - DPI\_NSW\_GOV\_AU [01/07/04](#) Lemon growing manual.
  - FRESH FRUIT PORTAL [10/01/13](#) Chile developing cleaner alternative for citrus pest control  
Journal of Agriculture and Ecology Research International [13/06/16](#) Citrus Insect Interactions: Implications for Pest Management
  - MICHIGAN STATE UNIVERSITY [13/04/15](#) ENTOMOLOGY ALUMNI ADDRESSING CITRUS INDUSTRY CHALLENGES
  - NEPALESE JOURNAL OF AGRICULTURAL SCIENCES [01/09/15](#) Au sommaire notamment:  
Effect of packaging materials on fruit quality and shelf life of mandarin (*Citrus reticulata* Blanco)  
Effect of maturity stages on fruit quality and postharvest shelf life of mandarin
  - NSW GOVERNMENT - [2013](#) - Exotic Pest Alert: South African citrus thrips  
NSW GOVERNMENT - [2012](#) - Managing Queensland fruit fly in citrus  
PLOS [07/08/14](#) Cost-Effective Control of Plant Disease When Epidemiological
  - Knowledge Is Incomplete: Modelling Bahia Bark Scaling of Citrus
  - Rev. Bras. Frutic. [vol.32 no.3 Jaboticabal Sept. 2010](#) Effect of prestorage curing on storage life, internal and external qualities of sweet orange (*Citrus sinensis*)  
SANTA BARBARA INDEPENDENT [27/06/13](#) Board Bugs Out Over Citrus Pest (Oregon) - Beekeepers Urge Supervisors to Consider Alternative Pesticides
  - SCIENTIFIC RESEARCH - [JULY 2013](#) - Pseudocercospora leaf and fruit spot disease of citrus: Achievements and challenges in the citrus industry: A review Trop. plant pathol. [vol.38 no.3 Brasília May/June 2013](#) Epub May 14, 2013 Sweet orange scab with a new scab disease "syndrome" of citrus in the USA associated with *Elsinoë australis*
  - Tunisian Journal of Plant Protection [17/09/11](#) Aphid Enemies Reported from Tunisian Citrus Orchards VIROLOGY JOURNAL [03/02/15](#) Multiplex detection, distribution, and genetic diversity of Hop stunt viroid and Citrus exocortis viroid infecting citrus in Taiwan
  - WESTERN FARM PRESS [18/06/13](#) Citrus disease research gets funding in ag bill
- Actualités FAS USDA**
- FAS USDA 06/07/16 Citrus Semi Annual [2016\\_Rome\\_Italy\\_6-30-2016](#).
  - FAS USDA 17/01/17 Citrus [Annual\\_Mexico\\_City\\_Mexico\\_1-10-2017](#).
  - FAS USDA 28/12/16 Citrus [Annual\\_Buenos Aires\\_Argentina\\_12-22-2016](#).
  - FAS USDA 20/12/16 Citrus [Annual\\_Beijing\\_China - Peoples Republic of\\_12-15-2016](#).
  - FAS USDA 20/12/16 Citrus [Annual\\_Ankara\\_Turkey\\_12-15-2016](#).
  - FAS USDA 20/12/16 Citrus [Annual\\_Pretoria\\_South Africa - Republic of\\_12-15-2016](#).
  - FAS USDA 16/12/16 Citrus Annual [2016\\_Rome\\_Italy\\_12-5-2016](#).
  - FAS USDA [14/12/15](#) Citrus annual - ITALY.
  - FAS USDA 15/12/15 Citrus [Annual\\_Rabat\\_Morocco\\_12-10-2015](#).  
FAS USDA 15/12/15 Citrus [Annual\\_Pretoria\\_South Africa - Republic of\\_12-10-2015](#).



- FAS USDA 04/01/16 [Citrus Annual\\_Sao Paulo ATO\\_Brazil\\_12-21-2015](#).
- FAS USDA [14/12/15](#) Citrus annual - EU-28
- FAS USDA [01/12/15](#) Citrus annual - Israel.
- FAS USDA [15/12/15](#) Citrus annual - Turkey
- FAS USDA 01/01/15 [Citrus Annual 2014\\_Rome\\_Italy\\_12-16-2014](#).  
FAS USDA 01/01/15 [Citrus Annual 2014\\_Rome\\_Greece\\_12-16-2014](#).  
FAS USDA 05/12/14 [Citrus Annual\\_Rabat\\_Morocco\\_12-2-2014](#).
- FAS USDA 17/12/14 [Citrus Annual\\_Madrid\\_EU-28\\_12-9-2014](#).  
FAS USDA 17/12/14 [Citrus Annual\\_Tel Aviv\\_Israel\\_12-11-2014](#).
- FAS USDA 09/01/14 [Citrus Annual\\_Buenos Aires\\_Argentina\\_1-3-2014](#).
- USDA [23/11/15](#) Global pest list of Citrus spp. pathogens and an examination of evidence for seed transmission
- USDA [01/04/15](#) Specialty Crop Research Initiative/Citrus Disease Research and Extension (SCRI/CDRE)
- USDA - [JULY 2013](#) - Agricultural research. Au sommaire: 20 Storage Technique Preserves Citrus, Kills Pathogens

#### Autres informations

- [FREDON CORSE](#) - Fiches ravageurs en rapport avec les agrumes  
[CORDIS 30/04/07](#) La recherche de l'UE examine la sécurité et la qualité améliorées de l'approvisionnement en agrumes  
[CORDIS 13/12/06](#) Un projet européen aide les producteurs d'agrumes à se protéger contre les parasites  
[FNILON SEPT 2005](#) la vie des fédés n° 8 (septembre 2005) Les nouveaux ravageurs des agrumes : la Corse au coeur de la surveillance  
[FAO - COMITÉ DES PRODUITS GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES AGRUMES](#) - Treizième session - La Havane (Cuba), 20-23 mai 2003 - PROBLÈMES PHYTOSANITAIRES DU SECTEUR DES AGRUMES ET POLITIQUES DE LUTTE  
[PROC. FLA. STATE HORT. SOC. - 1994](#) - Pest and Yield responses of citrus to Aldicarb in a Flatwoods grove  
[PLANT HEALTH AUSTRALIA - 2009](#) -

Orchard Biosecurity Manual for the Citrus Industry

WIKIPEDIA - [Maladies des agrumes](#).

- WIKIPEDIA - page [agrume](#)  
WIKIPEDIA - page [citrus](#)

#### Bergamote (*Citrus bergamia*)

##### Actualités

- AOB PLANTS [16/11/15](#) Bergamot versus beetle: evidence for intraspecific chemical specialization
- PARLEMENT EUROPEEN - Réponse à question [E-000022-13](#) A bergamot-tinged war?
- CABI [13/06/17](#) Citrus bergamia (bergamot)  
**Huile essentielle de bergamote :**
- ITALIAN JOURNAL OF FOOD SAFETY - [2016](#) - Evaluation of the antibacterial activity of bergamot essential oils on different Listeria monocytogenes strains
- JOURNAL OF ESSENTIAL OIL RESEARCH [20/03/12](#) Bergamot (*Citrus bergamia* Risso et Poiteau) essential oil: Biological properties, cosmetic and medical use. A review
- EMA\_EUROPA\_EU [13/09/11](#) Assessment report on Citrus bergamia Risso et Poiteau, aetheroleum
- PARLEMENT EUROPEEN - Réponse à question [P-5533/06](#) Protection de la production d'huiles essentielles
- PHYTOTHERAPY RESEARCH. [31: 812-816 \(2017\)](#) Bergamot (*Citrus bergamia*) Essential Oil Inhalation Improves Positive Feelings in the Waiting Room of a Mental Health Treatment Center: A Pilot Study
- MOLECULES - [2009](#) - High Quality Bergamot Oil from Greece: Chemical Analysis Using Chiral Gas Chromatography and Larvicidal Activity against the West Nile Virus Vector
- FRONTIERS IN PHARMACOLOGY [02/03/15](#) Citrus bergamia essential oil: from basic research to clinical application
- Lipids Health Dis. [2017; 16: 251.](#) Effects of 12-week supplementation of Citrus bergamia extracts-based formulation CitriCholess on cholesterol and body weight in older adults with dyslipidemia: a randomized, double-blind, placebo-controlled trial



- PHYTOTHERAPY  
RESEARCH **24/05/16** Anti-infective potential of Citrus bergamia Risso et Poiteau (bergamot) derivatives: a systematic review
- Comptes Rendus Chimie **Volume 19, Issue 7, July 2016**, Contribution à l'étude de la désinfection de l'eau par photosensibilisation avec des extraits de plantes
- BMC COMPLEMENTARY AND ALTERNATIVE MEDICINE **30/07/15** In vitro effect of bergamot (Citrus bergamia) juice against cagA-positive and-negative clinical isolates of Helicobacter pylori
- Molecules **2016, 21(10), 1273**; Anti-Inflammatory Activity of Citrus bergamia Derivatives: Where Do We Stand?
- Fitoterapia. **2004 Mar;75(2):212-6.** Chemical and biological diversity of Bergamot (Citrus bergamia) in relation to environmental factors.
- FRUITS - **1968** - L'huile essentielle de bergamote en Afrique et en Corse
- PHARMACOPEE FRANCAISE - **1991** - Huile essentielle de bergamote

#### Autres informations

- INRA\_ORG\_MA - **OCT 1962** - le bergamotier.
- WIKIPEDIA – Bergamote.
- WIKIPEDIA – Bergamot orange.

#### Mineuse des agrumes

Nouvelles références identifiées depuis février 2017 :

- IOSR Journal of Agriculture and Veterinary Science - **JANV 2018** - Seasonal activity of the citrus leafminer, *Phyllocnistis citrella* Stainton in navel orange orchards during autumn season
- J Econ Entomol. - **MARS 2017** - Relative Susceptibility of *Phyllocnistis citrella* (Lepidoptera: Gracillariidae) to Commonly Used Insecticides in Maharashtra, India
- JOURNAL OF ENTOMOLOGY AND ZOOLOGY STUDIES **13/10/17** Evaluation of different insecticides against citrus leaf miner on Nagpur mandarin
- Journal of Asia-Pacific Entomology **Volume 21, Issue 1, March 2018**, Effects of gamma radiation on the reproduction biology and mating competitiveness of citrus leafminer *Phyllocnistis citrella* Stainton

- CURRENT SCIENCE **25/12/17** Field testing of indigenously synthesized sex pheromone for the management of *Phyllocnistis citrella* Stainton under central Indian conditions

#### Autres actualités

- Journal of Asia-Pacific Biodiversity **Volume 8, Issue 4, 30 December 2015**, Preliminary survey of indigenous parasites associated with *Phyllocnistis citrella* Stainton (Lepidoptera, Gracillariidae) in Jeju, Korea
- CABI **01/04/16** *Phyllocnistis citrella* (citrus leaf miner)
- Bull. Soc. Pharm. Bordeaux, **2013,152(1-4),65-74 INFESTATION DE PHYLLOCNSTIS CITRELLA DE VERGERS D'AGRUMES DU GHARB**
- Biological Control **Volume 52, Issue 1, January 2010** Changes in predation and parasitism of the citrus leafminer *Phyllocnistis citrella* Stainton (Lepidoptera: Gracillariidae) populations in Spain following establishment of *Citrostichus phyllocnistoides* (Hymenoptera: Eulophidae)
- PUNJAB AGRICULTURAL UNIVERSITY - **2014** - Thèse en ligne : Bioecology of citrus leaf miner, *Phyllocnistis citrella* Stainton
- JOURNAL OF ENTOMOLOGY AND ZOOLOGY STUDIES - **2016** - Effect of botanicals on the infestation of citrus leaf miner, *Phyllocnistis citrella* stanton
- INTERNATIONAL JOURNAL OF PLANT PROTECTION - **OCT 2016** - Comparative efficacy of chemical and botanical pesticides against citrus leaf minor (*Phyllocnistis citrella* Stainton)
- INTERNATIONAL JOURNAL OF SCIENTIFIC RESEARCH - **2016** - Evaluation of newer insecticides against citrus leaf miner, *Phyllocnistis citrella* Stainton in acid lime.
- J Econ Entomol. **2011 Apr;104(2):540-7.** A novel pheromone dispenser for mating disruption of the leafminer *Phyllocnistis citrella* (Lepidoptera: Gracillariidae).

#### Autres informations

- TROPICAL LEPIDOPTERA - **1997** - Classical biological control of the citrus leafminer *Phyllocnistis citrella* stainton
- Proc. Fla. State Hort. Soc. **116:224-226.**  
**2003** BIOLOGICAL CONTROL OF THE CITRUS



- LEAFMINER WITH AGENIASPIS CITRICOLA (HYMENOPTERA: ENCYRTIDAE) IN LOUISIANA  
 - J. Econ. Entomol. **98(6): 1880-1883 (2005)** Efficacy of Bacillus thuringiensis Against Phylloconistis citrella (Lepidoptera: Phylloconistidae)
- CIRAD - CARIB FRUITS - Mineuse des agrumes (Phylloconistis citrella )
- Iheringia, Sér. Zool. **vol.95 no.4 Porto Alegre Dec. 2005** Phylloconistis citrella (Lepidoptera, Gracillariidae) and its parasitoids in two citrus orchards in Montenegro, RS, Brazil
- Biological Control **Volume 18, Issue 3, July 2000**, Indigenous Natural Enemies Associated with Phylloconistis citrella (Lepidoptera: Gracillariidae) in Eastern Spain
- EN\_WIKIPEDIA - [Phylloconistis citrella](#).
- ES\_WIKIPEDIA - [Phylloconistis citrella](#).

### Ageniaspis citricola

- Ecotoxicology. 2016 Jul;25(5):1011-20. Impact of five insecticides used to control citrus pests on the parasitoid Ageniaspis citricola Longvinovskaya (Hymenoptera: Encyrtidae).
- UNIVERSITY OF FLORIDA - Ageniaspis citricola Logvinovskaya (Insecta: Hymenoptera: Encyrtidae)
- Dia de Campo na TV via YOUTUBE 22/07/09 Controle biológico da larva minadora dos citros (partie 1)
- Dia de Campo na TV via YOUTUBE 22/07/09 Controle biológico da larva minadora dos citros (partie 2)
- ANNALS OF THE ENTOMOLOGICAL SOCIETY OF AMERICA - 2002 - Classical Biological Control: A Critical Review of Recent Programs Against Citrus Pests in Florida
- CABI 15/05/08 Ageniaspis citricola
- 

### Chancre des agrumes

Nouvelles références identifiées depuis février 2017 :

- EFSA **20/06/17** Citrus junos as a host of citrus bacterial canker
- DG SANCO 03/05/17 Nouveaux rapports OAV : [IT Italy](#) - evaluate the situation and control for Thousand Canker disease
- Plant Pathol J. **2017 Oct; 33(5): 441-449.** Management of Citrus Canker in Argentina, a Success Story

- Meeting IOBC/WPRS, At Florence (Italy), - **AOUT 1996** - Studies on the citrus leaf-miner Phylloconistis citrella (Stainton) (Lepidoptera : Gracillariidae) in Reunion.
- UFL\_EDU **20/11/17** Présentation : Citrus Canker
- AMERICAN JOURNAL OF PLANT SCIENCES - **2017** - Phytohormone-Induced Resistance against Xanthomonas axonopodis PV. citri in Citrus aurantifolia
- Genome Announc. **2017 Jul; 5(28):** Complete Genome Sequences of Three Xanthomonas citri Strains from Texas
- Advances in Zoology and Botany **Vol. 6(1), pp. 26 - 30 2018** Induction of Resistance against Citrus Canker through Chemicals and Plant Activators
- INTERNATIONAL JOURNAL OF AGRONOMY **30/04/16** Assessment and molecular characterization of citrus canker causing pathogens
- Genome Announc. **2017 September; 5(36):** First Complete Genome Sequences of Xanthomonas citri pv. vignicola Strains CFBP7111, CFBP7112, and CFBP7113 Obtained Using Long-Read Technology
- Plant Biotechnol J. **2017 December; 15(12):** Engineering canker-resistant plants through CRISPR/Cas9-targeted editing of the susceptibility gene CsLOB1 promoter in citrus
- AEM **22/02/17** Ecological and Evolutionary Insights into Xanthomonas citri Pathovar Diversity
- New Phytol. **2017 May; 214(3):** Risk-based management of invading plant disease
- Indian National Agricultural Research System - **NOV 2017** - Thèse en ligne : Detection,characterization, and management of Xanthomonas axonopodis pv.citri causing canker disease in citrus
- Int.J.Curr.Microbiol.App.Sci **(2017)6(8):** Studies on Variability, Identification of Xanthomonas axonopodis pv. punicae Isolates and Screening of Gamma ( $\gamma$ ) Irradiated Seed Derived Progenies and Germplasms of Pomegranate
- BMC Genomics. **2018; 19: 16.** Pacbio sequencing of copper-tolerant Xanthomonas citri reveals presence of a chimeric plasmid structure and provides insights into reassortment and shuffling of transcription activator-like effectors among X. citri strains



©

## Bulletin de Veille SPS News- Edition N° 2018-②

### PREPARATION

---

Préparé par le Service de la veille SPS et Accès aux Marchés :

Dr MOUJANNI A.

[Abdelkarim.Moujanni@onssa.gov.ma](mailto:Abdelkarim.Moujanni@onssa.gov.ma)  
[moujannikarim@gmail.com](mailto:moujannikarim@gmail.com)

&

M<sup>me</sup> AKIF A.

[akifhi2013@gmail.com](mailto:akifhi2013@gmail.com)

### COMITÉ DE LECTURE

---

**Dr LACHHAB H.** Directeur de l'Evaluation des Risques et Affaires Juridiques

**Dr BEQQALI I.** Chef de la Division de la Normalisation et Questions SPS

**M. NADIFI O.** Chef de la Division de la Réglementation.

**Mme KADIRI K.** Chef de service de normalisation et du codex

### CONTACT

---

Pour toutes informations complémentaires ou commentaires contactez

[Abdelkarim.Moujanni@onssa.gov.ma](mailto:Abdelkarim.Moujanni@onssa.gov.ma)